



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 janvier 2022



Non à l'exclusion, c'est l'inclusion qui est le fondement de notre socle républicain

La FCPE condamne fermement toute proposition ou propos politique visant à stigmatiser et à exclure un peu plus de l'école les enfants porteurs de handicap ainsi que les enfants à besoins éducatifs particuliers.

Les principes de la République affirment le droit à la scolarité pour tous, principes réaffirmés par la loi du 11 février 2005 relative à l'inclusion. Comment peut-on envisager qu'il en soit autrement ?

Il revient à l'Etat de s'assurer que tous les moyens nécessaires sont bien mis en œuvre pour assurer ce droit à la scolarité pour tous et sur l'ensemble du territoire national.

Malheureusement, de nombreux élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers se retrouvent aujourd'hui sans solution, car les moyens donnés à l'école publique ne sont pas au rendez-vous.

La proposition de loi Victory qui prévoyait la pérennisation des contrats d'AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), remaniée et vidée de son sens par la majorité à l'Assemblée nationale, va aussi à l'encontre de ce principe.

De nombreuses familles n'ont aujourd'hui comme alternative que l'enseignement privé voire le placement dans des structures à l'étranger notamment en Belgique, faute de moyens pour accueillir leurs enfants dans les écoles publiques.

La FCPE défend depuis toujours :

- Une école inclusive qui se donne les moyens de scolariser dans de bonnes conditions tous les enfants porteurs de handicap et à besoins éducatifs particuliers ;
- Des locaux fonctionnels rénovés et mis aux normes handicapées ;
- Des AESH en nombre et formés sérieusement à la problématique du handicap sous toutes ses formes, permettant l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.

L'école de la République doit assumer ce rôle de donner les mêmes chances d'apprentissage à tous ses enfants. Car si ce n'est à l'école, où les enfants pourront-ils côtoyer la différence et s'enrichir de celle-ci pour devenir de futurs citoyens ?

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillermou :
06 82 81 40 82 /
fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)